



## ATTESTATION DE DOMMAGES DENTAIRES

(à remplir par le dentiste)

Concerne:      Votre référence :  
                      Notre référence :  
                      N° Police :  
                      Sinistre du :

Le dentiste soussigné,

Nom : .....

Adresse : .....

Déclare que le/la victime

.....  
.....

souffre des dommages suivants suite à un accident survenu le .....

1. Description de l'état de toute la dentition avant l'accident. Veuillez également indiquer, sur une fiche dentaire, les :

- éléments thérapeutiques de conservation :

.....  
.....

- éléments thérapeutiques de la pulpe dentaire :

.....  
.....

- caries et leur degré :

.....  
.....

- extractions dentaires et leur motif :

.....  
.....



2. Description des dommages.

- description détaillée des dommages en précisant notamment la vitalité, la mobilité, l'évolution des lignes et des plans de fracture (schématiquement), les dégradations.

.....  
.....  
.....  
.....

- Quels soins avez-vous dispensés jusqu'à présent ?

.....  
.....

- Avez-vous fait des radiographies ?

.....

- Quel est le montant des frais à charge du patient ?

.....

- Quels soins estimez-vous devoir apporter encore et quand ?

.....  
.....

- Doit-on prévoir des **renouvellements** d'implant, dent sur pivot, plombage ?  
Si oui, à quelle fréquence ?

.....  
.....

- Quel sera le montant des frais que le patient devra payer pour ce futur traitement (aux tarifs actuels) ?

.....

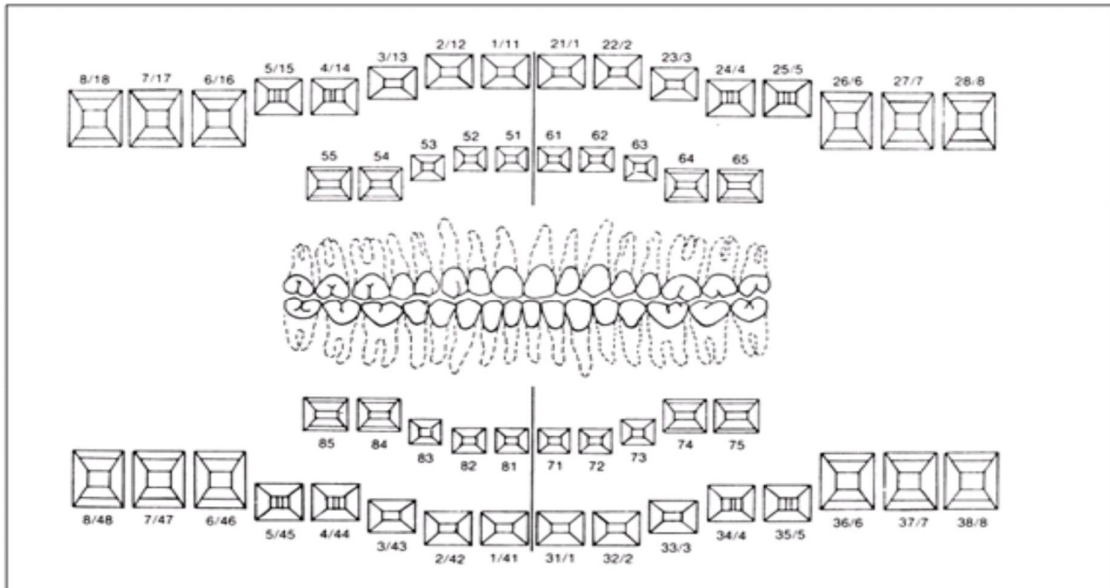
- Estimez-vous que les dommages que vous avez décrits ont été occasionnés uniquement par l'accident ou existait-il déjà un état préétabli tel que caries, restauration importante, malocclusion ?

.....

Remarques supplémentaires concernant les dommages et leurs conséquences :

.....  
.....

- Dommages dentaires suite à l'accident :



Fait le ....., à .....

Signature du dentiste

#### Privacy notice

En qualité de responsable du traitement, nous mettons tout en œuvre pour traiter vos données à caractère personnel de manière sûre et intégrée, et cela en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de vie privée, et plus particulièrement avec le RGPD, Règlement général sur la protection des données (Règlement EU n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE).

Vous pouvez obtenir tous les détails relatifs à notre politique Vie Privée sur notre site : <https://www.arces.be/privacy>